

CHARTRE DE LA FONDATION DU LEVANT

Fondée en 1971, la Fondation du Levant offre des prestations résidentielles, ambulatoires et à domicile à des personnes en situation d'addiction ou de trouble psychiatrique.

Les collaboratrices et collaborateurs de la Fondation offrent un accompagnement de qualité, basé sur des compétences spécifiques, en collaboration avec les partenaires externes et les proches.

La Fondation du Levant s'engage dans l'inclusion sociale et l'insertion socio-professionnelle des personnes accompagnées en soutenant le développement de leurs compétences et la réappropriation de leur place dans la société.

Les missions et les concepts d'intervention des différentes structures, décrits dans le concept institutionnel et sur le site internet, complètent cette charte.

La Fondation du Levant se retrouve dans les valeurs suivantes :

ACCEPTATION – RESPECT – RECONNAISSANCE

Accepter sans jugement la valeur intrinsèque et les différences de chaque personne, s'intéresser à son vécu.

Valoriser les forces et les efforts.

RESPONSABILISATION – POUVOIR D'AGIR

Favoriser l'autonomie des personnes accompagnées et leur liberté de choix.

Explorer, reconnaître et mobiliser les ressources des personnes accompagnées.

COLLABORATION – PARTAGE

Travailler en partenariat avec le réseau et en interdisciplinarité.

Maintenir la personne accompagnée au centre de l'action.

ENGAGEMENT

Veiller au bien-être de chaque personne accompagnée.

Délivrer des prestations de qualité.

INNOVATION – CREATIVITE - FORMATION

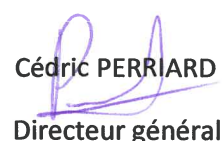
Rester en évolution permanente et s'adapter aux besoins.

Encourager la recherche de solutions innovantes et la formation.

Lausanne, 21 mars 2024



Michel GRAP
Président



Cédric PERRIARD
Directeur général